

Communication
DDTM 34/ SESR

520, allée Henri II de

Montmorency – CS 60 556
34064 Montpellier Cedex 2

Montpellier, le 16 avril 2010

Réforme du permis de conduire : L'épreuve pratique du permis de catégorie B (voiture légère) change

Conférence de presse le lundi 19 avril 2010 à 11h

**A la Maison de l'éducation et de la sécurité routières
Centre d'examen du permis de conduire de la DDTM,
500 avenue Alfred Nobel à Montpellier**

Le permis de conduire est l'examen le plus passé en France, avant le baccalauréat. Dans l'Hérault, en 2009, 22 316 candidats se sont présentés à l'épreuve pratique du permis et 23 300 au code.

Afin de renforcer la sécurité routière, et de le rendre "*moins long*", "*moins cher*" et "*plus sûr*", l'Etat a lancé début 2009 une réforme globale du permis de conduire sur 3 ans.

Dans le département de l'Hérault, à compter du 19 avril 2010, une des mesures les plus importantes de cette réforme est mise en place : la nouvelle évaluation de l'épreuve pratique du permis de conduire d'une voiture.

Désormais, l'examen passe d'une logique de « relevé d'erreur » à une logique de « bilan de compétences » : compétences techniques, civisme du conducteur, autonomie, conscience du risque du candidat, conduite économique et respectueuse de l'environnement.

Le lundi 19 avril, Mireille Jourget, directrice départementale des territoires et de la mer, aux côtés de Pierre Maitrot, directeur de cabinet du préfet de la région Languedoc-Roussillon et de l'Hérault, présentera la nouvelle épreuve pratique du permis de conduire.

Une simulation de « passage du permis » en voiture avec un inspecteur du permis de conduire sera également organisée à cette occasion.

Merci aux journalistes de signifier leur présence par mail auprès de magali.migeon@herault.gouv.fr

*(La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault (DDTM 34) a été créée le 1er janvier 2010. Elle résulte de la fusion de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF), de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) (hors volet social du logement), de la Direction Départementale des Affaires Maritimes (DIDAM) et d'une partie des services de la Préfecture)